

S.S.I.A.P. 3

(Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)

Accès à la formation

- Titulaire du S.S.I.A.P.2 (ou d'ERP2 ou IGH2 délivré avant le 31/12/05) et justifier de 3 ans d'expérience dans la fonction.
- Titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum.
- Titulaire de l'AFPS ou PSC1 (moins de 2 ans), ou du SST ou du PSE 1 (en cours de validité).
- Certificat médical d'aptitude physique (- de 3 mois)
- Casier judiciaire vierge (- de 2 mois)

Modalités de sélection

- Tests écrits (connaissances générales, aptitudes au métier et au management d'équipe)
- Entretiens individuels

Objectifs de la formation

Etre capable d'organiser et gérer le service et d'assurer la mission de conseiller technique du chef d'établissement

Contenu de la formation

Préparation à la Qualification SSIAP.3 216 heures

1/ Le feu et ses conséquences – 12h

- Le feu (Ecllosion et développement du feu)
- Comportement au feu (Réaction et résistance au feu)
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

2/ La sécurité incendie et les bâtiments – 65h

- Matériaux de construction
- Etudes de plans – Outils d'analyse

3/ Réglementation incendie – 70h

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours – Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4/ Gestion des risques – 23h

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

5/ Conseil au chef d'établissement – 6h

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

6/ Correspondant des commissions de sécurité – 6h

- Commissions de sécurité
- Registre de sécurité

7/ Management de l'équipe de sécurité – 26h

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de Droit du travail

8/ Budget du service sécurité – 8h

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat – Fonction maintenance

Alternance Enseignement théorique et pratique

Validation de la formation

Certificat de qualification professionnelle
(Agrément Préfecture Alpes Maritimes INSEIT n°0005-2006)

- Qualification S.S.I.A.P. 3
Examen en fin de formation
(3^{ème} degré de qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie : Chef de service)

Cette qualification est soumise à un recyclage triennal.

Examen : Epreuves écrites (1h + 2h.)
Epreuve orale : 15 min.

Effectif prévu : De 6 à 10

Durée de la formation :

216 heures (Hors temps d'examen)

6 semaines non consécutives à raison d'une semaine par mois (30 jours)

HORAIRES : Du lundi au vendredi
8h30-12h30 / 13h30-17h30

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT
Bruno JEAN-FAURE

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

email : inseit.formation@wanadoo.fr

FILIERE PREVENTION SECURITE